

Procès verbal du Conseil d'Ecole n°1

Jeudi 6 novembre 2025

17h-19h

Présents :

- directrice : Mme DUPOUY
- enseignants : Mme ABELLA, Mme MAHE, M. DARRE
- mairie : M. DELCOUDERC
- représentants des parents d'élèves : Mme GOUZOUAU, Mme LANASPEZE,, M. SENTEX
- ALAE : Mme MAS
- hygiène et restauration : Mme BARREIRA

Excusés :

- IEN : M. RESPAUD
- RASED : Mme FOURNIER
- Enseignant : M. LAIGNES

Absents :

- DDEN : pas de DDEN actuellement
- Parent d'élève : Mme CHAUCHARD , aucun suppléant

1. Rentrée scolaire et effectifs

Les enseignants en poste depuis la rentrée sont les mêmes que l'an passé. Seule la décharge de direction a changé : M. Anthony LAIGNES est présent chaque lundi sur la classe 3 de Moyenne Section (et certains jeudis après-midi).

Les Atsems sont au nombre de 3, comme l'an passé. Mme Anaïs SAISSET est partie et Mme Aurore SIGUIER la remplace sur son poste jusqu'en juillet.

Il y a 80 élèves inscrits :

- 22 PS
- 23 MS
- 17 et 18 GS (dont 1 élève en situation de handicap)

Chaque enseignant n'a qu'un seul niveau dans sa classe et les effectifs sont confortables.

Pour la rentrée prochaine, il pourrait y avoir une fermeture de classe si les effectifs ne restent pas au moins stable.

1 AESH a été nommé sur l'école à la rentrée : Mme Sylvie LAFABRIE, en remplacement de Mme Hélène ALLAIS. Mme LAFABRIE est en ce moment absente.

Aucun service civique ne peut être demandé par l'école cette année.

2. Règlements :

- Du conseil d'école
- Règlement intérieur de l'école

Après lecture du règlement du conseil d'école, il est adopté par 10 voix pour et 0 contre.

Après lecture du règlement intérieur de l'école, il est adopté par 10 voix pour et 0 contre.

Ce règlement intérieur sera diffusé aux familles par voie électronique pour lecture. La signature sera validée par un coupon à remplir et signer par les familles, placé dans le cahier de liaison.

3. Financements et coopérative scolaire

Mme ABELLA est mandataire de la coopérative scolaire. Elle est seule habilitée à signer les chèques, elle gère la comptabilité et la bonne tenue des comptes.

Le bilan 2024-2025 a été validé par l'OCCE.

Une copie du CRF est donnée ce jour à M. Delcouderc pour la mairie, qui subventionne la coopérative scolaire.

Le solde de la coopérative est de 3872,70€ au 31/08/2025.

A ce jour, le solde est positif (3565,29€) et certaines dépenses sont en cours d'enregistrement.

La mairie a versé à l'école pour 2024-2025 un total de 5481,40€ :

- 30€ par élève => 2490€
- 200,40€ => pour le papier
- 700€ pour les transports en bus (augmentation de 25€ par rapport à 2023-2024)
- 510€ pour le spectacle de Noël
- 581€ en subvention à la coopérative
- 1000€ pour l'investissement en matériel collectif

Le conseil des maîtres a décidé de prendre en charge l'achat des ramettes papiers dans leur intégralité, ainsi que l'achat des cahiers de liaison.

Il a aussi décidé, qu'en raison de coûts qui augmentent chaque année, une participation serait demandée aux familles pour certaines entrées lors des sorties scolaires (après budgétisation de l'ensemble des projets pour l'année scolaire 2025-2026, présentés au point 6). Ce sera de petites sommes (quelques euros) réparties sur l'ensemble des sorties et la coopérative compensera pour les familles qui ne paieraient pas.

La coopérative scolaire complète les dépenses qui ne peuvent être prises en charge par les budgets attribués par la mairie.

Chaque année, la coopérative fait appel aux dons des familles pour aider au financement des diverses activités (achats spécifiques des classes, de livres de BCD, sorties scolaires...). Elle sera envoyée aux familles au mois de novembre.

Cette proposition d'appel aux dons est validée par le conseil d'école par 10 voix pour et 0 contre.

Par ailleurs, l'école reçoit d'autres financements : les photos individuelles (qui ont lieu ce vendredi 7 novembre) et de groupe (au mois de mai) rapportent 30% des montants versés par les familles (861 € en 2025)

L'AFPEL verse une partie des revenus des événements qu'elle organise (goûter de Noël, kermesse) : 1500€ l'an passé.

4. Nouveaux programmes d'enseignement 2025

Les programmes d'enseignement ont été modifiés cette année pour l'école maternelle. Ils doivent donc être appliqués dès cette rentrée scolaire.

Une des principales modifications à prendre en compte est la répartition des compétences à faire acquérir aux élèves en fonction de leur âge et non de leur niveau de classe. Cela doit permettre de respecter le rythme de développement des enfants. L'enseignant adapte ses exigences en fonction des capacités de l'élève aux différents moments de son développement.

Des attendus de fin de cycle fixent les objectifs d'apprentissage que les élèves doivent atteindre pour entrer en cycle 2 dans de bonnes conditions pour les apprentissages futurs.

L'équipe enseignante a prévu des réunions pour coordonner les propositions faites dans les différentes classes en fonction de ces nouveaux programmes et aussi pour réadapter les carnets de réussites des élèves. La réflexion est en cours et sera conduite tout au long de cette année scolaire.

Les programmes d'enseignements sont disponibles sur le site Eduscol, ainsi que la présentation de l'éducation à la vie affective et relationnelle (EVAR). En maternelle, l'EVAR consiste à expliquer au enfant le respect de son corps et de celui des autres, ainsi qu'à aborder simplement les principes de la reproduction animale ; elle permet aussi de réguler les attitudes des élèves de façon empathique et harmonieuse pour tous.

5. Evaluation d'école

Pour cette année scolaire 2025-2026, l'école J-B Clément fait partie des écoles en évaluation d'école. Cette évaluation d'école permettra la rédaction du nouveau projet d'école dès la rentrée 2026.

Lecture du document de présentation.

Certains parents d'élèves vont être sollicités pour répondre à un questionnaire.

Le conseil des maîtres a décidé d'interroger 5 familles par classe (soit 20 familles) pour avoir un échantillon suffisamment varié, mais pas trop important pour pouvoir traiter les informations.

6. Projets pédagogiques 2025-2026

Semaine du goût :

Pour la période 1, le projet « **semaine du goût** » a été reconduit comme l'an passé. Nous remercions les parents qui ont été sollicités pour nous aider dans ce projet.

Noël :

vendredi 12 décembre : journée NOËL avec

- > spectacle de marionnettes le matin « les aventures de Loïs en Laponie »
- > chorale de l'école à 15h30 sous le préau de l'école
- > 16h30-18h30 : goûter de Noël de l'AFPEL

vendredi 19 décembre : goûter de Noël offert par la mairie (après validation par Mme Dupin , élue chargée de l'événementiel et communication)

Ecole et cinéma :

- vendredi 14 décembre : « Pat et Mat un dernier tour de vis »
- vendredi 6 février : « -Au fil de l'eau »
- vendredi 10 avril : « Macpat le chanteur »

Cirque :

- la compagnie « ça cirkule » interviendra pour des séances quotidiennes la semaine du lundi 16 mars au vendredi 20 mars (dates à confirmer)
- toute l'école ira en sortie au cirque « imaginarium » le vendredi 17 avril au Zénith de Toulouse

Musique :

- Les GS iront à la Halle aux Grains de Toulouse, le 26 juin 2026, pour écouter « Les aventures d'Octave et Mélo
- Les PS et MS verront un spectacle au même moment à l'école : « l'Opéra de Zoé » de la compagnie Fabulouse

Les matinées couleurs :

Projet initié par les équipes pédagogiques précédentes, le conseil des maîtres a choisi d'en faire un projet d'école : chaque classe travaille sur des œuvres d'art, autour d'une couleur précise (planning des matinées couleurs dans le cahier de liaison) et les élèves réalisent des productions plastiques diverses, qui seront affichées dans l'école. Chaque matinée se termine par une photo d'école sur laquelle tous les élèves et les personnels portent un objet/vêtement de la couleur choisie.

Rencontres intergénérationnelles :

- avec l'EHPAD, les MS reconduiront les rencontres dont les modalités seront précisées lors d'une prochaine réunion
- avec les futurs PS, l'accueil passerelle est reproposé comme l'an passé (début en janvier)
- la liaison GS/CP débutera par la rencontre enseignants ce vendredi 21 novembre

Kermesse de l'école :

Le spectacle de danses sera proposé aux parents d'élèves en fin d'année le jour de la kermesse de l'AFPEL.

L'axe pédagogique principal de tous ces projets concerne le domaine des arts : agir, s'exprimer et comprendre à travers les activités artistiques.

Le développement et la structuration du langage oral et écrit reste toujours l'autre objectif prioritaire qui est mis en place dans ces projets.

7. Projets périscolaires (restauration et ALAE et AFPEL)

Présentation du projet « serviettes » par Mme BARREIRA.

- La classe GS de Mme Mahe sera pilote pour ce projet (cf. doc joint) début janvier 2026. Cela permettra de l'affiner et de le faire évoluer afin de le pérenniser et d'en faire profiter toutes les classes de l'école. Une réunion sera mise en place courant novembre entre Mme Barreira, Mme Mas, les agents de restauration et des représentants des parents d'élèves pour expliciter, affiner et compléter ce projet.

Présentation des projets ALAE

L'équipe ALAE n'a pas changé et les mêmes domaines de compétences en fonction des intervenants sont proposés (artistiques, motricité, jeux collectifs ...) aux enfants.

Les projets mis en place cette année scolaire sont :

- relaxation en début d'après-midi
- vélo au city : GS avec CP en période 1
- Petit Loup vit à l'école en fonction des saisons et des règles de vie
- apprentissage de danses avec les élèves de l'élémentaire
- le projet pédagogique commun entre les deux écoles sera entièrement revu et est en reconstruction

Présentation des projets AFPEL

L'AFPEL reconduit les projets menés les années précédentes :

- vide greniers : septembre
- vente des objets personnalisés par les élèves des écoles
- goûter de Noël : vendredi 12 décembre
- stand au marché de Noël de la commune :
- AG de l'AFPEL : dimanche 28 novembre
- carnaval : mercredi 15 avril
- vente chocolats de Pâques : date à déterminer
- kermesse des écoles : vendredi 12 juin 2026

8. Hygiène, sécurité, travaux

Suite aux différentes réunions mises en place tout au long de l'année dernière, l'hygiène et la sécurité de l'école a bien progressé.

Des temps de concertation sont régulièrement mis en place et permettent une meilleure régulation des travaux à réaliser.

L'équipe enseignante remercie toutes les équipes de la mairie pour leur implication dans l'entretien des locaux et remercie aussi les élus de la mairie pour le suivi des demandes.

Les exercices obligatoires ont été réalisés cette période :

- l'exercice incendie a été effectué le 29 septembre au matin en présence du responsable de la sécurité de la mairie
- l'exercice PPMS intrusion a été réalisé le 13 octobre en fin de matinée en présence de l'agent de gendarmerie en charge de la sécurité des écoles

Certaines demandes ont été faites afin d'améliorer la qualité du signal pour le PPMS intrusion. La mairie étudie la possibilité d'un signal identique à celui de l'école élémentaire.

Les exercices incendie seront répétés chaque trimestre.

Un exercice PPMS confinement est envisagé au 2ème trimestre.

9. Questions des parents d'élèves

Questions pour l'école :

1. Des parents continuent de fumer en amenant les enfants devant les 2 écoles, à proximité des portails.

Or, le décret du 27 juin 2025 relatif aux "espaces sans tabac" a modifié les dispositions de l'article R. 3512-2 du Code de la santé publique, mettant ainsi en place de nouveaux espaces où fumer est interdit.

Afin de rappeler les règles, les directions d'école peuvent-elles envoyer un mail aux parents dans ce sens ou bien mettre un affichage sur les portails ?

L'affichage au portail de l'école maternelle est en place. Une communication sera faite à ce sujet dans le prochain journal des Foyens et aux familles par les parents d'élèves élus.

2. Le sujet de la sieste a été évoqué. Est-elle obligatoire ? Est-il possible de différencier selon les besoins et/ou demandes des parents ? Que font les enfants qui ne dorment pas ? Que disent les textes produits par le ministère de l'éducation nationale ?

Comme demandé par la lettre de cadrage de l'école maternelle, un temps de repos (environ 30 minutes avec l'installation) est proposé à tous les élèves de l'école. Sa durée varie selon l'âge et les besoins des enfants. Le réveil est échelonné pour les enfants qui s'endorment.

Le document fourni par l'éducation nationale et transmis aux familles l'an dernier sera redistribué aux familles.

Questions pour l'ALAE :

1. Comment le personnel de l'ALAE et notamment les nouveaux animateurs vérifient l'identité des personnes qui récupèrent les enfants ? Est-ce que cela est fait à chaque fois qu'une personne inconnue vient chercher l'enfant ?

L'animateur qui accueille les parents identifie la personne par la carte d'identité si cette dernière n'est pas reconnue. Son identité doit aussi apparaître sur les fiches de renseignements qui indiquent qui est autorisé à récupérer l'enfant (ou occasionnellement par message écrit). Dans le cas contraire, les parents sont contactés et il leur est demandé de certifier que cette personne est habilitée à récupérer l'enfant. Les animateurs peuvent parfois consulter les fiches de renseignement de l'école si nécessaire.

Questions pour la mairie

1. Comme cela avait été évoqué l'année passée, le portail côté ALAE est cassé et donc ouvert en permanence sur les temps ALAE. Les parents s'interrogent sur la sécurité de leurs enfants sur ces temps.

→ La mairie envisage-t-elle de le réparer ?

Cela a été fait. Seule la gâche magnétique dysfonctionnait, le portail pouvait être fermé à clef.

2. Des parents continuent de fumer en amenant les enfants devant les 2 écoles, à proximité des portails.

Or, le décret du 27 juin 2025 relatif aux "espaces sans tabac" a modifié les dispositions de l'article R. 3512-2 du Code de la santé publique, mettant ainsi en place de nouveaux espaces où fumer est interdit. La mairie peut-elle mettre en place des signalisations dans ce sens ?

→ Voici une idée : des messages éphémères peints au sol (le coût semble raisonnable).

Malgré la diffusion des rappels à la loi par les médias, il est difficile d'empêcher toutes les incivilités.

Des marquages au sol peuvent être envisagés (cf. projets antérieurs) et des informations diffusées (bulletin municipal, affichage...), afin de rappeler la réglementation en vigueur.

3. Les parents souhaitent aussi remercier la mairie d'avoir mis en place une mesure de sécurité routière devant nos écoles avec la présence d'un agent municipal au niveau du passage piéton. Cela sécurise l'environnement et a une portée dissuasive sur les excès de vitesse et les personnes qui pourraient être mal intentionnées.